



incidence de depot de plainte

Par **jp76**, le **08/05/2011** à **10:53**

Bjr,

je suis actuellement en attente de décision du juge des délibérés en procédure prud'homale contre mon employeur. Etant représenté par mon avocat, je souhaiterais déposer plainte contre une personne ayant fait une fausse déclaration sur honneur, dont la pièce, fait partie du dossier de la partie adverse. Je voudrais savoir quelles peuvent être les conséquences concernant dans un premier temps: le résultat prévu le 17 Mai 2011, cela va t il reculer le délibéré? Et dans un second temps cela va t il avoir une influence sur la résultat du délibéré? Car, si je dépose plainte aujourd'hui, c'est que je suis sûr de l'action que je compte mener envers cette personne !!

Reste à savoir le temps que cela va mettre une fois la plainte déposée, des enquêtes policières, des confrontations...enfin beaucoup d'investigations vont se déclenchées...

Merci d'avance pour les réponses apprôtées..

Bien cordialement.

JP.

Par **P.M.**, le **08/05/2011** à **17:41**

Bonjour,

Votre avocat devrait pouvoir vous conseiller sur cette partie aussi mais à mon avis la prudence voudrait que vous attendiez la décision du Conseil de Prud'Hommes avant de déposer plainte semble-t-il en dénonciation calomnieuse...

Je ne pense pas qu'il faille que vous vous attendiez à une enquête extrêmement poussée et en tout cas immédiate qui de toute façon ne devrait pas différer le rendu du délibéré...